



CHARENTE-PÉRIGORD

PARTICULIERS

Vos tarifs au quotidien

Principales conditions tarifaires.

Conditions générales de banque
en vigueur au 1^{er} janvier 2023.

Tarifs en euro TTC lorsque la TVA est applicable.



Extrait standard des tarifs*

(Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement)

Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle.

Liste des services	Prix en euros
Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone, SMS, etc) (Crédit Agricole en Ligne Vision+)	GRATUIT Hors coût du fournisseur d'accès Internet
Abonnement à des produits offrant des alertes de la situation du compte par SMS	
• 1 mini-relevés / semaine	1,75 € forfait / mois soit pour information 21,00 € / an
• Alerte solde disponible	0,30 € / alerte reçue
Tenue de compte (sans offre groupée de services / avec e-relevés)	1,05 € / mois soit pour information 12,60 € / an
• avec offre groupée de services	GRATUIT
• avec relevé papier (sans offre groupée de services)	2,10 € / mois - soit pour information 25,20 € / an
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) (carte MasterCard ou Visa)	47,00 € / an
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) (carte MasterCard ou Visa)	46,00 € / an
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) (carte MasterCard ou Visa)	34,00 € / an
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	
• Avec une carte Visa 1 ^{er} , Gold MasterCard, Visa Infinite, World Elite, Mozaïc	GRATUIT
• Avec L'Autre Carte	1,00 € / retrait
• Avec une carte de paiement internationale	1,00 € / retrait à compter du 5 ^{ème} retrait dans le mois
Cotisation à une offre d'assurance perte et vol des moyens de paiement (SécuriCOMPTE)	2,00 € / mois soit pour information 24,00 € / an
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)	
• Par Internet, vers un compte en France	GRATUIT
• En agence, vers un compte Crédit Agricole	GRATUIT
• En agence, vers un compte d'une autre banque	4,15 € / virement
Prélèvement (Frais par paiement d'un prélèvement SEPA)	GRATUIT
Prélèvement (Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)	GRATUIT
Commission d'intervention	
• Par opération	8,00 €
• Plafond journalier	24,00 €
• Plafond mensuel	80,00 €

* Les établissements de crédit ont la possibilité de présenter en tête de leurs plaquettes tarifaires un extrait standard de tarifs.

Cette plaquette tarifaire comprend les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt, ainsi que les principales conditions tarifaires applicables aux autres opérations, produits ou services. Votre conseiller ou votre agence est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire. Nos conditions tarifaires sont consultables auprès de l'ensemble de nos agences et sur notre site Internet ca-charente-perigord.fr (hors coût du fournisseur d'accès à Internet).

SOMMAIRE

	Extrait standard des tarifs	P.2
	Ouverture, Fonctionnement et Suivi de votre compte	P.4
	Ouverture, Transformation, Clôture	
	Relevés de compte	
	Tenue de compte	
	Services en agence	
	Frais de recherche de documents	
	Le change	
	Banque à distance	P.6
	Abonnement à des services de banque à distance	
	Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou sur la gestion du compte par SMS	
	Vos moyens et opérations de paiement	P.7
	Cartes	
	Virements	
	Prélèvements SEPA / TIP SEPA	
	Chèques	
	Offres groupées de services	P.11
	Les offres Prestige, Premium, Essentiel	
	L'offre Globe Trotter	
	L'offre Eko	
	L'offre Crédit Agricole à destination de la clientèle en situation de fragilité financière : le Compte à Composer Module Budget Protégé	
	Le Compte à Composer (commercialisation arrêtée le 31/10/2021)	
	Les Comptes-Services (commercialisation arrêtée)	
	Irrégularités et Incidents	P.20
	Commission d'intervention	
	Opérations particulières	
	Incidents de paiement	
	Découverts et Crédits	P.21
	Découverts	
	Crédits à la consommation	
	Crédits immobiliers	
	Épargne et Placements financiers	P.24
	Épargne bancaire	
	Placements financiers	
	Offres pour les jeunes	P.28
	Opérations à l'étranger	P.29
	Chèques	
	Autres opérations	
	Assurances et Prévoyance	P.29
	Assurance pour vous et vos proches	
	Assurance pour vos biens	
	Assurance pour vous protéger au quotidien	
	Assurance Emprunteur	
	Assurance de la Banque au Quotidien	
	Succession	P.31
	Autres services	P.32
	Convention Majeur Protégé	
	Banque Privée	
	Protection des particuliers	
	Magazines	
	Glossaire des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement	P.34
	Résoudre un litige	P.36



Ouverture, Fonctionnement et Suivi de votre compte

Ouverture, Transformation, Clôture

Ouverture de compte ▲●	GRATUIT
Clôture de compte ▲●	GRATUIT
Désolidarisation du compte joint	GRATUIT
Changement d'adresse ▲●	GRATUIT
Services bancaires de base	GRATUIT

(fournis dans le cadre du droit au compte : article L.312-1 et article D.312-5.1 du Code monétaire et financier) mentionnés par le symbole ▲

▲ Services bancaires de base : Ces services comprennent : l'ouverture, la tenue et la clôture du compte, un changement d'adresse par an, la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire / IBAN, la domiciliation de virements bancaires, la fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte, l'encaissement de chèques et de virements bancaires, les paiements par prélèvements SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance, des moyens de consultation à distance du solde du compte, les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte, une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opération sur Internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne, deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services, la réalisation des opérations de caisse.

Relevés de compte

Relevé électronique (e.relevé) toutes périodicités	GRATUIT ¹
Relevé mensuel « papier » ▲●	GRATUIT ¹
Relevé supplémentaire	1,33 € / relevé
Relevé en braille (1 par mois)	GRATUIT
Relevé papier avec option une enveloppe par compte	6,00 € / trimestre
Rédition d'un relevé de compte	7,15 € / relevé
Relevé annuel des frais	GRATUIT
Relevé global des avoirs (épargne / crédit)	17,80 € / relevé
Relevé IFI (Impôt sur la Fortune Immobilière)	Nous consulter
Relevé de frais sur instruments financiers	GRATUIT

Tenue de compte

Tenue de compte (sans offre groupée de services) ▲●	1,05 € / mois
. avec offre groupée de services	GRATUIT
. avec relevé papier (sans offre groupée de services)	2,10 € / mois
Frais de gestion de compte inactif ² ▲●	30,00 € maximum / an
Délivrance de Relevé d'Identité Bancaire / IBAN ▲●	GRATUIT
Forfait des opérations courantes illimitées	2,05 € / mois

Comprenant les opérations de virements SEPA, de prélèvements SEPA et de TIP SEPA

¹ Les e.relevés sont mis à disposition et consultables par le client dans son espace personnel du service de banque à distance par Internet "Crédit Agricole en Ligne", à la rubrique e-Documents.

² Frais prélevés sur chaque compte inactif dans la limite du solde créditeur du compte.

● Les prestations identifiées par ce symbole sont les prestations de base mentionnées par l'article D.312-5 du Code monétaire et financier.

Services en agence

Versement d'espèces ▲●	GRATUIT										
Bordereau de versement d'espèces erroné	GRATUIT										
• De 1 à 5 bordereaux par mois											
• Au-delà de 5 bordereaux par mois	6,15 € / bordereau										
Remise de chèque(s) ▲●	GRATUIT										
Retrait d'espèces en agence du Crédit Agricole Charente-Périgord sans émission de chèque ▲●	GRATUIT										
• Par carte bancaire ou carte de retrait											
Retrait d'espèces de dépannage¹											
• Par carte minute	2,05 €										
• Mise à disposition de fonds dans une agence d'autres Caisses régionales du Crédit Agricole	26,35 €										
Frais de location de coffre-fort											
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Petit</th> <th>Moyen</th> <th>Grand</th> <th>Très grand</th> <th>Temporaire</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>98,15 € / an</td> <td>110,60 € / an</td> <td>177,70 € / an</td> <td>352,50 € / an</td> <td>16,50 € / mois</td> </tr> </tbody> </table>	Petit	Moyen	Grand	Très grand	Temporaire	98,15 € / an	110,60 € / an	177,70 € / an	352,50 € / an	16,50 € / mois	
Petit	Moyen	Grand	Très grand	Temporaire							
98,15 € / an	110,60 € / an	177,70 € / an	352,50 € / an	16,50 € / mois							

Frais de recherche de documents

Frais de recherche de documents²	
• simple / répétitive	16,30 € / recherche sur devis
• complexe	
Demande de renseignement CNIL	GRATUIT
Frais d'attestations diverses	20,30 € / attestation

Le change

	Chèques de voyage		Billets de banque
	En €	Autres devises	Autres devises
Achat (par crédit de votre compte)	GRATUIT	7,42 € / opération	7,42 € / opération
Vente (par débit de votre compte)	-	-	7,42 € / opération + 3,00 € / opération pour les montants inférieurs à 100 €

Hors commission de change du prestataire.

¹ Délivrance dans une agence de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel Charente-Périgord ou dans une agence d'une autre Caisse régionale du Crédit Agricole, d'une carte de retrait d'espèces en euro, à usage unique, auprès d'un distributeur d'une agence de Caisse régionale du Crédit Agricole.

² Document hors relevé de compte et Imprimé Fiscal Unique.



Banque à distance

Abonnement à des services de banque à distance

(Internet, téléphone, SMS, etc.)

Hors coût du fournisseur d'accès à Internet.

Internet

Crédit Agricole en Ligne Vision ▲●

Service de banque à distance par Internet comprenant la consultation des comptes, la réalisation de virements internes et la souscription de produits et services par signature électronique

GRATUIT

Crédit Agricole en Ligne Vision+ ▲●

Services inclus dans Vision + virements externes SEPA

GRATUIT

Crédit Agricole en Ligne Action Part - service de bourse en ligne

Invest Store Initial

GRATUIT

Invest Store Intégral

• À partir de 24 ordres par an

GRATUIT

• Moins de 24 ordres par an

96,00 € / an

Les frais d'utilisation applicables aux ordres de bourse en France figurent en p.24, rubrique Placements financiers

Service d'agrégation de comptes¹

Informations sur les comptes bancaires détenus dans d'autres banques

GRATUIT

Les services de banque à distance par Internet sont accessibles depuis :

- Notre site Internet ca-charente-perigord.fr
- Nos applications mobiles **Téléchargement et accès GRATUIT**
 - Ma Banque
 - Paiement Mobile dédié aux paiements sécurisés avec le service Paylib qui comprend :
 - Paylib sans contact²
 - Paylib entre amis³

Téléphone avec Filvert service vocal

Service Filvert : 05 45 20 45 00

Appel non surtaxé

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou sur la gestion du compte par SMS

Mini-relevés (1 / semaine)	1,75 € forfait / mois
Alerte écopage (mensuelle)	0,30 € / alerte
Alerte temps réel de gestion	0,75 € / alerte
Alerte achat à distance	0,75 € / alerte
Alerte solde disponible (hebdomadaire)	0,30 € / alerte
Alerte essentielle (mensuelle) - solde débiteur	0,75 € / alerte
Alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	0,30 € / alerte
Alerte souplesse du découvert (mensuelle)	0,30 € / alerte
Alerte SMS solde journalier	0,30 € / alerte
Alerte solde débiteur et rejet d'opérations	GRATUIT

¹ Service disponible depuis l'application mobile Ma Banque.

² Service permettant d'effectuer des paiements chez les commerçants acceptant la carte sans contact et affichant le logo «Paylib». La détention d'un smartphone éligible est requise.

³ Service permettant d'effectuer un virement entre Particuliers par l'utilisation du numéro de téléphone mobile.



Vos moyens et opérations de paiement

Cartes

Cotisation carte

Carte de paiement et de retrait)))

FOURNITURE D'UNE CARTE DE DÉBIT (carte de paiement à autorisation systématique)	Débit immédiat	Débit différé
L'Autre Carte ▲●	20,00 € / an	-
FOURNITURE D'UNE CARTE DE DÉBIT (carte de paiement internationale à autorisation systématique)		
MasterCard avec contrôle de solde	34,00 € / an	-
MasterCard Eko	36,00 € / an	-
FOURNITURE D'UNE CARTE DE DÉBIT (carte de paiement internationale)		
MasterCard* ou Visa*	47,00 € / an	46,00 € / an
Gold MasterCard* ou Visa Premier*	128,00 € / an	127,00 € / an
World Elite MasterCard* ou Visa Infinite*	-	245,50 € / an

*Carte disponible en version sociétaire. Le montant de l'allocation annuelle du bonus sociétaire versé à la fondation Agir en Charente-Périgord, est plafonné à 300 000 €.

Le logo))) vous indique les cartes disposant de la fonctionnalité sans contact. Il est possible de désactiver cette fonctionnalité à partir du service de banque à distance par Internet ou auprès de votre Conseiller.

Les cartes de paiement à débit différé et les cartes avec paiement par crédit renouvelable comportent la mention « Crédit ». Les cartes de paiement à autorisation systématique et les cartes de paiement à débit immédiat comportent la mention « Débit ».

Carte de crédit associée à un crédit renouvelable

	Paiement comptant à Débit immédiat	Paiement comptant à Débit différé
MasterCard Cartwin* ¹)))	47,00 € / an	46,00 € / an
Gold MasterCard Cartwin* ¹)))	128,00 € / an	127,00 € / an
Carte de crédit renouvelable OPEN ou OPEN DUAL (commercialisation arrêtée) ²	21,40 € / an	-

Carte de retrait

Carte LSB locale ³	GRATUIT	-
Carte LSB Tutelle	GRATUIT	-



Cotisations Cartes

Pour toute souscription à partir d'une 2^{ème} carte de paiement sur un même compte (hors L'Autre Carte ; LSB ; Prélude ; Eko), réduction de 30 % sur la cotisation de la carte la moins chère, applicable dès l'année de souscription.

¹ La «Cartwin» est une CARTE DE CRÉDIT, associée à un compte de dépôt et à un crédit renouvelable. Elle porte la mention «CARTE DE CRÉDIT». Les retraits d'espèces sont toujours débités immédiatement sur le compte associé ou sur le compte de crédit renouvelable. Les paiements réalisés à crédit sont débités immédiatement sur le compte de crédit renouvelable. Les paiements réalisés au comptant sont débités sur le compte de dépôt en fonction du type de débit de la carte choisie par le client :

- carte à débit immédiat : le compte associé est débité au fur et à mesure des paiements,
- carte à débit différé : les paiements sont cumulés et prélevés une fois par mois, à date régulière.

Le montant de la cotisation est hors coût du crédit.

² La carte OPEN DUAL est une CARTE DE CRÉDIT, associée à un crédit renouvelable. Elle porte la mention «CARTE DE CRÉDIT». Les opérations de paiement et retrait d'espèces effectuées à crédit sont imputées directement sur le compte de crédit renouvelable à laquelle la carte est rattachée. Le montant de la cotisation est hors coût du crédit.

³ Retrait d'espèces au(x) seul(s) distributeur(s) du Crédit Agricole Charente-Périgord.

Paiement par carte

Paiement par carte en euro¹ dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) ● **GRATUIT**

Paiement par carte en devises dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE)

- Frais fixes **0,23 € / opération**
- Frais variables **2,30% du montant de l'opération**
- Frais de conversion monétaire²

Autres paiements par carte³

- Frais fixes **0,23 € / opération**
- Frais variables **2,30% du montant de l'opération**
- Frais de change éventuels

N.B : Le paiement mobile sans contact en magasin bénéficie des mêmes tarifications que les paiements par carte.

Retrait d'espèces par carte

Retrait par carte en euro¹ dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE)

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets

	du Crédit Agricole en Euros	d'une autre banque en Euros
L'Autre Carte ▲●	GRATUIT	1,00 € / retrait dès le 1^{er} retrait
MasterCard		
MasterCard Cartwin		
Visa		
OPEN DUAL	GRATUIT	1,00 € / retrait à partir du 5^{ème} retrait dans le mois
Cirrus Mozaïc de retrait		
MasterCard Mozaïc		
MasterCard Eko	GRATUIT	1,00 € / retrait au-delà de 25 retraits / an
Gold MasterCard		
Gold MasterCard Cartwin		
Visa Premier / Visa Infinite	GRATUIT	GRATUIT
World Elite MasterCard		

Retrait d'espèces par carte en devises dans un pays de l'EEE

- Frais fixes **3,33 € / opération**
- Frais variables **2,30% du montant de l'opération**
- Frais de conversion monétaire²

Autres retraits d'espèces par carte³

- Frais fixes **3,33 € / opération**
- Frais variables **2,30% du montant de l'opération**
- Frais de change éventuel

Autres services par carte

Envoi de la carte en recommandé avec avis de réception (frais de poste inclus) à la demande du client **7,80 €**

Envoi de la carte en pli simple **GRATUIT**

Commande de carte en urgence **13,90 €**

¹ Ou en devise équivalente : Devise suédoise ou en leu roumain (conformément au règlement européen n° 924/2009).

² L'opération de change est effectuée au taux de change appliqué par Visa ou Mastercard au jour du traitement de l'opération. Ce taux s'exprime en marge de pourcentage appliquée au cours de change publié par la Banque Centrale Européenne (BCE). Voir exemples sur : ca-charente-perigord.fr (rubrique Relation Banque Client / Tarifs)

³ Opérations de paiement hors champ d'application du règlement européen n°924/2009 du 16 septembre 2009.

Rédédition du code confidentiel (envoi par courrier ou par SMS)	9,40 €
Frais de refabrication de la carte	11,75 €
Modification des plafonds d'utilisation	GRATUIT
Opposition faite par le titulaire de la carte	GRATUIT
Non restitution de carte en opposition pour usage abusif	230,00 €

Virements

Virement SEPA*

Opération libellée en euro à destination ou en provenance de la zone SEPA

Émission d'un virement SEPA ▲●

VIREMENT SEPA OCCASIONNEL	Internet	Agence
Frais par virement occasionnel		
<ul style="list-style-type: none"> Vers un compte Crédit Agricole 	GRATUIT	GRATUIT
<ul style="list-style-type: none"> Vers un compte d'une autre banque 		
Vers Royaume-Uni, Monaco, Saint Marin, Jersey, Guernesey, Ile de Man	0.105 % du montant de l'opération, minimum 4,15 €	
Vers les autres zones SEPA	GRATUIT	4,15 €
VIREMENT SEPA PERMANENT	Internet	Agence
Frais de mise en place d'un virement permanent	GRATUIT	GRATUIT
Frais par virement permanent		
<ul style="list-style-type: none"> Vers un compte Crédit Agricole 	GRATUIT	GRATUIT
<ul style="list-style-type: none"> Vers un compte d'une autre banque 	GRATUIT	1,65 €
Modification d'un virement permanent	GRATUIT	GRATUIT

Émission d'un virement Instantané SEPA

Via le service de banque à distance par Internet Crédit Agricole en Ligne - Site Internet ca-charente-perigord.fr

Frais par virement occasionnel vers un compte hors Caisse régionale 1,00 €

Via Paylib entre amis - Application Paiement Mobile

Frais par virement occasionnel GRATUIT

Réception d'un virement SEPA ▲●

- En provenance de Royaume-Uni, Monaco, Saint Marin, Jersey, Guernesey, Ile de Man 4,15 €
- En provenance d'autres zones SEPA GRATUIT

Réception d'un virement instantané SEPA ▲●

GRATUIT

Frais par virement occasionnel

interbancaire de trésorerie (support papier) 15,00 € / opération

* Pays de la zone SEPA (cf. carte en p.35) : Pays de l'Union Européenne en zone euro : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre (partie grecque), Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie. Pays de l'Union Européenne en zone non euro : Bulgarie, Croatie, Danemark, Hongrie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Suède. Pays de l'AELE (Association Européenne de Libre Echange) : Islande, Norvège, Liechtenstein et Suisse. Pour la France : départements et régions d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion et Mayotte), territoires de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et la partie française de Saint-Martin. Principauté de Monaco, Saint Marin, Ile de Jersey, Ile de Guernesey, Ile de Man, le Vatican et Andorre. Royaume-Uni.

Virement non SEPA

Opération libellée en devises ou en euro hors SEPA

Les opérations en devises supportent des commissions de change de 0,053 %, avec un montant minimum de 17,30 €.

Pour tout virement en devises effectué au sein de l'EEE (Cf. carte p.35), les frais sont partagés entre le donneur d'ordre qui supporte les frais d'émission facturés par sa banque et le bénéficiaire qui supporte les frais de réception facturés par sa banque.

ÉMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA (en agence uniquement)

Frais par virement non SEPA occasionnel	0,108 % minimum 21,50 €
Frais par virement non SEPA permanent	0,108 % minimum 21,50 €
Frais de mise en place d'un virement permanent	16,70 €

RÉCEPTION D'UN VIREMENT NON SEPA ▲●

Réception d'un virement non SEPA ou en devises	15,90 € / virement
--	--------------------

Autres opérations sur virements

Demande de rappel de virement SEPA à l'initiative du donneur d'ordre	15,00 €
Demande de rappel de virement instantané SEPA à l'initiative du donneur d'ordre	15,00 €
Frais de réparation et enrichissement des instructions reçues	14,50 €

Prélèvements SEPA / TIP SEPA

Révocation et opposition de prélèvement SEPA	GRATUIT
Frais par paiement d'un prélèvement SEPA ▲●	GRATUIT
Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA ▲●	GRATUIT
Information Premier prélèvement SEPA	GRATUIT
Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA ▲●	GRATUIT

Chèques

Paiement d'un chèque d'une banque en France sur le compte	GRATUIT
Remise de chèque(s) sur le compte ▲●	GRATUIT
Date de valeur ¹ chèque remis à l'encaissement à compter de son inscription sur le compte	J+1 ouvré
Délivrance d'un chéquier	GRATUIT
Chéquier remis à l'agence	GRATUIT
Frais d'envoi de chéquier	
• en recommandé AR (frais de poste inclus) à la demande du client	9,35 €
• en pli simple	1,75 €
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	15,30 € / chèque
Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur	15,30 € / chéquier
Frais d'émission d'un chèque de banque ▲	16,40 €
Frais de recherche copie de chèque	
• demande via Internet	8,15 € / chèque
• demande par un autre canal	16,30 € / chèque

¹ La date de valeur est la date prise en compte pour le calcul des intérêts débiteurs.



Offres groupées de services

Cotisation à une offre groupée de services

Les produits et services composant les offres groupées de services peuvent être achetés séparément.

Pour chaque service composant l'offre groupée de services, le nombre de prestations couvert par l'offre groupée de services est mentionné lorsque les prestations sont limitées. A défaut de précision, les prestations ne sont pas limitées.

Offre Prestige

Gestion du compte

Tenue de compte

Service d'alerte par SMS : alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement

E-relevé mensuel

Commission d'intervention¹

Commission d'intervention

Moyens et opérations de paiement

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) «World Elite MasterCard» ou «Visa Infinite» (cotisation carte)

Envoi de la carte en pli simple (à la demande du client)

Rédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)

Frais de refabrication de la carte perdue ou volée

Emission et réception d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA occasionnel ou permanent)

Emission et réception d'un virement instantané SEPA

Emission et réception d'un virement non SEPA

Frais par paiement d'un prélèvement SEPA

Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA

Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA

Frais d'envoi de chéquier en pli simple (à la demande du client)

Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur

Frais d'émission de chèque de banque

Retrait d'espèces par carte²

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets de la Caisse régionale Charente-Périgord

Retrait d'espèces en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement

Retrait d'espèces en euro ou en devises, dans ou hors pays de l'Espace Economique Européen (EEE), à un distributeur automatique d'un autre établissement

30,00 € /
mois

¹ Les commissions perçues par les établissements de crédit ne peuvent dépasser par compte bancaire un montant de 8 euros par opération et 80 euros par mois.

² Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

Paiement par carte¹

En euro ou en devises, dans ou hors pays de l'EEE

Assurance de la Banque au Quotidien

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement : SécuriCOMPTE Premium²

SécuriWEB Premium²

Merci pour l'info Prestige (version numérique)

- Accès illimité au service de renseignements Merci pour l'info
- Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourinfo.fr
- Mon Kiosque Presse avec accès à 8 titres en version numérique (Merci pour l'info, Santé magazine, Détente Jardin, Régal, Maison Créative, Détours en France, Plus de Pep's, Parents)

**30,00 € /
mois**

Offre Premium

Gestion du compte

Tenue de compte

Service d'alerte par SMS : alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement

E-relevé mensuel

Commission d'intervention³

Commission d'intervention : 3 commissions par an

Moyens et opérations de paiement

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou à débit différé) «Gold MasterCard» ou «Visa Premier» (cotisation carte)

Envoi de la carte en pli simple (à la demande du client)

Réédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)

Frais de refabrication de la carte perdue ou volée

Emission et réception d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA occasionnel ou permanent)

Emission et réception d'un virement instantané SEPA

Emission et réception d'un virement non SEPA :
10 virements par an

Frais par paiement d'un prélèvement SEPA

Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA

Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA

Frais d'envoi de chéquier en pli simple (à la demande du client)

Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur

Frais d'émission d'un chèque de banque : 3 chèques de banque par an

**15,00 €
/ mois**

¹ Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

² Dans les limites et conditions prévues au contrat d'assurance souscrit auprès de CAMCA, voir rubrique «Assurances et Prévoyance» p.29.

³ Les commissions perçues par les établissements de crédit ne peuvent dépasser par compte bancaire un montant de 8 euros par opération et 80 euros par mois.

Retrait d'espèces par carte¹

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets de la Caisse régionale Charente-Périgord

Retrait d'espèces en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement

Retrait d'espèces en euro ou en devises dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement

Retrait d'espèces en devises hors de l'EEE à un distributeur automatique d'un autre établissement : 10 retraits par an

Paiement par carte¹

En euro dans un pays de l'EEE

En devises dans ou hors pays de l'EEE : 10 paiements par an

Assurance de la Banque au Quotidien

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : SécuriCOMPTE Premium²

SécuriWEB Premium²

Merci pour l'info Premium (version numérique)

- Accès illimité au service de renseignements Merci pour l'info
- Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr
- Le magazine Merci pour l'info (12 numéros / an) dont ses guides pratiques en version numérique

15,00 €
/ mois

Offre Essentiel

Gestion du compte

Tenue de compte

Service d'alerte par SMS : Alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement

E-relevé mensuel

Commission d'intervention³

Commission d'intervention : 1 commission par an

Moyens et opérations de paiement

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou à débit différé) «MasterCard Standard» ou «Visa Classic» (cotisation carte)

Envoi de la carte en pli simple (à la demande du client)

Réédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)

Frais de refabrication de la carte perdue ou volée

Emission et réception d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA occasionnel ou permanent)

Emission et réception d'un virement instantané SEPA

Frais par paiement d'un prélèvement SEPA

10,00 €
/ mois

¹ Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

² Dans les limites et conditions prévues au contrat d'assurance souscrit auprès de CAMCA, voir rubrique «Assurances et Prévoyance» p.29.

³ Les commissions perçues par les établissements de crédit ne peuvent dépasser par compte bancaire un montant de 8 euros par opération et de 80 euros par mois.

Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA

Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA

Frais d'envoi de chéquier en pli simple (à la demande du client)

Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur

Frais d'émission d'un chèque de banque : 1 chèque de banque par an

Retrait d'espèces par carte¹

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets de la Caisse régionale Crédit Agricole Charente-Périgord

Retrait d'espèces en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement

Retrait d'espèces en euro ou en devises dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement

Paiement par carte¹

En euro dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE)

Assurance de la Banque au Quotidien

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : SécuriCOMPTE²

Merci pour l'info Essentiel (version numérique)

- Accès au service de renseignements Allo Expert Merci pour l'info : 2 demandes / an
- Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr
- Le magazine Merci pour l'info (12 numéros / an) dont ses guides pratiques en version numérique

10,00 €
/ mois

¹ Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

² Dans les limites et conditions prévues au contrat d'assurance souscrit auprès de CAMCA, voir rubrique «Assurances et Prévoyance» p.29.

Offre Globe Trotter (offre réservée aux 18 / 30 ans inclus)

Gestion du compte

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.) : Crédit Agricole en Ligne Vision option virement externe (CAEL Vision +)

Tenue de compte

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS :

- Alerte solde débiteur et rejet d'opérations
- Alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement

E-relevé mensuel

Moyens et opérations de paiement

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) « MasterCard Globe Trotter » (cotisation carte)

Réédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)

Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque

Opposition faite par le titulaire de la carte

Frais de refabrication de la carte

Forfait des opérations courantes illimitées comprenant les opérations de Virements SEPA, de prélèvements SEPA et de TIP SEPA

Emission et réception de virements non SEPA

Délivrance de chéquier (sur demande)

Retrait d'espèces par carte¹

Au distributeur automatique de billets de la Caisse régionale Charente-Périgord

En euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement

En devises hors de la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement

Paiement par carte¹

En euro ou en devises, dans ou hors pays de l'Espace Economique Européen (EEE)

2,00 €
/ mois

Tous les produits, services et opérations non listés ci-avant sont tarifés selon le barème en vigueur dans les rubriques concernées. L'offre Globe Trotter sera résiliée le jour du 31^{ème} anniversaire du titulaire ainsi que, notamment, en cas de résiliation du contrat carte de paiement MasterCard Globe Trotter. En cas de résiliation de l'offre Globe Trotter, le titulaire continue de bénéficier des produits et services listés ci-dessus non résiliés. La résiliation entraîne l'arrêt du prélèvement de la cotisation mensuelle ci-dessus et l'application immédiate du barème tarifaire en vigueur à la date de la résiliation.

¹ Au moyen de la carte incluse dans l'offre

Offre Eko

Gestion du compte

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone, SMS, etc) - Crédit Agricole en Ligne Vision option virement externe (CAEL Vision +)

Tenue de compte

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS :

- Alerte si solde du compte inférieur à 20 €
- Alerte essentielle (mensuelle) : solde débiteur
- Alerte Mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement
- Alerte consommation des forfaits de retraits hors distributeur Crédit Agricole

E-relevé mensuel

Moyens et opérations de paiement

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement international à débit immédiat et à autorisation systématique) « MasterCard Eko » (cotisation carte)

2,00 €
/ mois

Rédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)

Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque

Opposition faite par le titulaire de la carte

Frais de refabrication de la carte

Forfait des opérations courantes illimitées comprenant les opérations de Virements SEPA, de prélèvements SEPA et de TIP SEPA

Délivrance d'un chéquier (sur demande)

Retrait d'espèces par carte¹

Au distributeur automatique de billets de la Caisse régionale Charente-Périgord

Au distributeur automatique de billets d'autres Caisses régionales de Crédit Agricole

Dans les pays de l'Espace Economique Européen :
25 retraits par an en euro ou en devises

Hors pays de l'Espace Economique Européen : 10 retraits par an

L'offre Eko n'inclut pas d'autorisation de découvert : le compte doit toujours fonctionner en position créditrice et aucune opération ne doit être initiée au-delà du solde disponible.

Les clients Eko ne supportent pas les frais suivants : commission d'intervention, frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision non rejeté, frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, frais de rejet de prélèvement pour motif autre qu'un défaut de provision et frais par rejet de chèque pour un autre motif que sans provision.

En cas de non régularisation d'un chèque émis sans provision, les clients Eko se voient appliquer les frais suivants : forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision et frais en cas d'interdiction bancaire.

Le montant de ce forfait pour les clients Eko est le suivant :

- Montant du chèque inférieur ou égal à 50 € : 30,00 € / chèque

- Montant du chèque supérieur à 50 € : 50,00 € / chèque

Tous les produits, services et opérations non listés ci-avant sont tarifés selon le barème en vigueur dans les rubriques concernées. L'offre Eko sera résiliée, notamment, en cas de résiliation du contrat carte de paiement Mastercard Eko, de souscription d'une carte complémentaire et de souscription d'une autorisation de découvert ou d'un Compte à Composer associé au compte ouvert dans le cadre de l'offre Eko. En cas de résiliation de l'offre Eko, le titulaire continue de bénéficier des produits et services listés ci-dessus non résiliés. La résiliation entraîne l'arrêt du prélèvement de la cotisation mensuelle ci-dessus et l'application immédiate du barème tarifaire en vigueur à la date de la résiliation.

¹ Au moyen de la carte incluse dans l'offre

L'offre Crédit Agricole à destination de la clientèle en situation de fragilité financière :

Le Compte à Composer Module Budget Protégé¹

LE SOCLE

Tenue de compte

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone, SMS, etc) - Crédit Agricole en Ligne Vision option virement externe (CAEL Vision +)

Envoi carte à domicile, pli simple (pour les renouvellements)

Forfait des opérations courantes illimitées comprenant les opérations de virements SEPA, de prélèvements SEPA et de TIP SEPA

Information premier prélèvement SEPA

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS :

- Alerte essentielle (mensuelle) - solde débiteur
- Alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi de moyens de paiement
- Alerte solde disponible

Relevé de compte papier ou électronique (mensuel)

MODULE BUDGET PROTÉGÉ

Ouverture et clôture de compte

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) - Cotisation carte : « L'Autre Carte »

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : alerte solde disponible (1 fois / semaine)

Plafonnement à 0 € / mois pour l'ensemble des frais suivants² :

- Les commissions d'intervention
- Les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision
- Les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé
- Le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision
- Les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision
- Les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision
- Les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques
- Les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire
- Les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.

Ces plafonds mensuel et annuel incluent le plafond spécifique concernant les commissions d'intervention.

Pour les frais autres que les commissions d'intervention, une réduction de 50 % s'applique sur les conditions tarifaires en vigueur.

2 chèques de banque gratuit par mois

Fourniture de relevés d'identité bancaire (RIB) / IBAN

Un changement d'adresse (1 fois / an)

Versement d'espèces en agence

Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque

1,00 €
/ mois

¹ En application de l'article L.312-1-3 alinéa 2 du code monétaire et financier relatif à l'offre spécifique destinée aux clients en situation de fragilité financière.

² Plafond à 0€ en vigueur depuis le 01 janvier 2021.

Le Compte à Composer

(commercialisation arrêtée le 31/10/2021)

LE SOCLE

Tenue de compte

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone, SMS, etc) - Crédit Agricole en Ligne Vision option Virement externe (CAEL Vision +)

Frais d'envoi de chéquier, pli simple (pour les renouvellements)

Envoi carte à domicile, pli simple (pour les renouvellements)

Forfait des opérations courantes illimitées comprenant les opérations de virements SEPA, de prélèvements SEPA et de TIP SEPA

Information premier prélèvement SEPA

2,24 € / mois*

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS :

- Alerte essentielle (mensuelle) - solde débiteur
- Alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement
- Alerte solde disponible

Relevé de compte papier ou électronique (mensuel)

Merci pour l'info, version papier et numérique (3 mois gratuits pour toute souscription d'un abonnement d'un an)

*Ce prix n'inclut pas l'abonnement à l'offre Merci pour l'info

MODULE MAÎTRISE DU DÉCOUVERT

SOUSCRIT APRES LE 01/01/2017

	Découvert	Prix
• Assurance SécuriCOMPTE Découvert ¹	De 1 à 500 €	2,25 € / mois
• Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail : alerte souplesse du découvert (mensuelle)	De 501 à 1000 €	3,08 € / mois
	De 1001 à 2000 €	4,02 € / mois
• Ristourne des intérêts débiteurs ²	2001 € et +	5,25 € / mois

MODULE MAÎTRISE DU DÉCOUVERT

SOUSCRIT JUSQU'AU 31/12/2016

	Découvert	Prix
• Assurance SécuriCOMPTE Découvert ¹	De 1 à 300 €	1,52 € / mois
• Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail : alerte souplesse du découvert (mensuelle)	De 301 à 800 €	2,20 € / mois
	De 801 à 1200 €	3,00 € / mois
	De 1201 à 2000 €	3,87 € / mois
• Ristourne des intérêts débiteurs ²	2001 € et +	5,15 € / mois

MODULE BUDGET ASSURANCES

Assurance SécuriBUDGET¹

1,70 € / mois

SécuriBUDGET Premium¹

2,00 € / mois

¹ Dans les limites et conditions prévues au contrat d'assurance souscrit auprès de CAMCA, voir rubrique «Assurances et Prévoyance» p.29.

² Module souscrit avant le 01/01/2017 : Facturation des agios puis ristourne à hauteur du forfait annuel (5,10 €, 10,20 €, 15,30 €, 20,40 €, 25,50 €) selon la tranche choisie. Module souscrit après le 01/01/2017 : Facturation des agios puis ristourne à hauteur du forfait annuel (5,10 €, 10,20 €, 15,30 €, 20,40 €, 25,50 €) selon la tranche choisie.

MODULE COMPTE SÉCURISÉ

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement : Assurance SécuriCOMPTE¹

SécuriCOMPTE Premium¹

Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur

Retrait d'espèces de dépannage

Commande de carte en urgence

Rédition du code confidentiel (envoi par courrier ou par SMS)

Refabrication de la carte

3,21 € / mois

4,93 € / mois

MODULE ÉPARGNE PILOTÉE

Mandat d'épargne (Écopage - Tandem)²

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : alerte mensuelle «Écopage»

Assurance SécuriEPARGNE¹

SécuriEPARGNE Premium¹

Relevé global épargne/crédit (annuel) (trimestriel en Premium)

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone, SMS, etc) - Crédit Agricole en Ligne Vision +

2,58 € / mois

3,92 € / mois

MODULE SUIVI @SSURÉ

Assurance SécuriWEB¹

SécuriWEB Premium¹

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS :

- Alerte achat à distance
- Mini-relevés (1 / semaine)
- Alerte temps réel de gestion

3,59 € / mois

4,64 € / mois

LES OPTIONS

Assurance SécuriZEN¹

1,90 € / mois

Assurance SécuriLIVRETS¹

1,90 € / mois

Réduction tarifaire selon le montant total souscrit applicable au Compte à Composer :

Pour toute souscription du Compte à Composer (socle + modules), le client bénéficie d'une dégressivité tarifaire dont les modalités sont les suivantes :

Dégressivité Tarifaire

% de réduction appliqué sur le montant total mensuel souscrit (socle + modules)

5 %	Compris entre 4,10 € et 5,09 €
10 %	Compris entre 5,10 € et 7,14 €
15 %	Compris entre 7,15 € et 9,17 €
20 %	Égal à 9,18 € et plus

EN + : Les Options bénéficient automatiquement du niveau de dégressivité tarifaire atteint au titre de l'équipement socle + modules.

Les Comptes-Services (commercialisation arrêtée)

CSCA Essentiel / CSCA Equilibre	5,77 € / mois
CSCA Confort	10,00 € / mois
CSCA Performance	10,16 € / mois
CSCA Prélude ³	1,00 € / mois
Convention Patrimoine	29,68 € / mois

¹ Dans les limites et conditions prévues au contrat d'assurance souscrit auprès de CAMCA, voir rubrique «Assurances et Prévoyance» p.29.

² Mandat de placement automatisé des excédents de trésorerie.

³ En application de l'article L.312-1-3 alinéa 2 du code monétaire et financier relatif à l'offre spécifique destinée aux clients en situation de fragilité financière.



Irrégularités et incidents

Commission d'intervention

Commission d'intervention¹

(Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier : présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...)

• Par opération	8,00 €
• Plafond journalier	24,00 €
• Plafond mensuel	80,00 €

Montant plafonné en application de l'article L312-1-3 du Code monétaire et financier pour la clientèle bénéficiant des services bancaires de base ainsi que la clientèle en situation de fragilité financière ayant souscrit l'offre spécifique.

• Par opération	4,00 €
• Plafond journalier	12,00 €
• Plafond mensuel	20,00 €

Opérations Particulières

Frais de retour de courrier (client inconnu à l'adresse) 18,00 €

Frais par saisie-attribution ou conservatoire 85,00 €

Frais par paiement direct de pension alimentaire 85,00 €

Frais par saisie administrative à tiers détenteur 10 % du montant dû au Trésor Public maximum 85,00 €

Incidents de paiement

Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé GRATUIT

En cas d'interdiction bancaire

• Frais pour paiement d'un chèque émis en infraction d'une interdiction bancaire	30,00 € / chèque
• Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	30,00 €
• Frais de gestion en cas d'I.B. sur une autre banque	30,00 € / mois

Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision non rejeté 15,00 € / chèque

Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision²

• Montant du chèque inférieur ou égal à 50 €	30,00 € / chèque
• Montant du chèque supérieur à 50 €	50,00 € / chèque

(Frais non prélevés en cas de nouveau rejet du même chèque dans les 30 jours, prélevés au-delà des 30 jours)

Frais par rejet de chèque pour un motif autre qu'un défaut de provision GRATUIT

Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire GRATUIT

Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque pour usage abusif GRATUIT

¹ Pour les paiements par carte dont le montant est inférieur à 10 € et réalisés lorsque le compte se trouve en situation de découvert non autorisé ou au-delà du découvert autorisé, il n'y a pas de facturation de commission d'intervention.

² Les montants comprennent les frais de lettre d'information préalable et s'il y a lieu la commission d'intervention.

Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision^{1 2}

- Si paiement inférieur ou égal à 20 €
- Si paiement supérieur à 20 €

Montant du paiement
20,00 €

Frais de rejet de prélèvement pour motif autre qu'un défaut de provision

GRATUIT

Frais de non-exécution de virement

GRATUIT

Frais par virement rejeté

GRATUIT

Frais par virement occasionnel incomplet (coordonnées du bénéficiaire absentes ou incorrectes)

GRATUIT

Plafond de frais d'incidents, applicable aux clients identifiés comme éligibles à l' "Offre spécifique Clients Fragiles" au titre des articles L.312-1- 3 et R.312-4-3 du code monétaire et financier, pour les frais suivants :

- Les commissions d'intervention
- Les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision
- Les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé
- Les forfaits de frais par chèque rejeté pour défaut de provision
- Les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision
- Les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision
- Les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques
- Les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire
- Les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque

25,00 €
/ mois



Découverts et Crédits³

Intérêts débiteurs : le compte est débité des intérêts à raison d'un solde débiteur en date de valeur du compte pendant un ou plusieurs jours.

Index TRCAM : taux de référence bancaire du Crédit Agricole pour les crédits à taux variable. TRCAM = 70% TMCT + 3,79% où TMCT = (50% EURIBOR 3 mois + 10% taux des appels d'offre de la BCE + 10% taux de prêt marginal au jour le jour de la BCE + 30% taux des OAT 2 ans). TMCT : Taux Moyen Court Terme - BCE : Banque Centrale Européenne - OAT : Obligation Assimilable du Trésor.

Découverts

Découvert ponctuel non convenu ou non formalisé (dépassement)

Le dépassement est un découvert tacitement accepté en vertu duquel vous êtes ponctuellement autorisé à disposer des fonds qui dépassent le solde de votre compte de dépôt ou l'autorisation de découvert convenue.

Taux débiteur annuel - *Le taux annuel est égal au taux plafond prévu par l'article L314-6 du Code de la consommation. Ce taux est susceptible de variation à chaque trimestre civil. Le Taux Annuel Effectif Global (TAEG) applicable et appliqué est indiqué sur le relevé de compte.*

Taux Annuel Effectif Global (TAEG) maximal

Plafond du taux réglementaire

Montant minimal d'intérêts débiteurs entraînant une perception de ces intérêts

0,10 €

¹ Les montants comprennent, s'il y a lieu, la commission d'intervention.

² Dans le cas où un prélèvement rejeté pour défaut de provision est représenté une ou plusieurs fois et qu'il est rejeté pour défaut de provision du compte, le ou les nouveaux rejets ne seront pas facturés, à l'exception de la commission d'intervention.

Sur simple demande écrite du client, la commission d'intervention relative à ce rejet pourra être remboursée.

³ Sous réserve d'étude et d'acceptation de votre dossier.

Autorisation de découvert

Taux débiteur annuel	Nous consulter
Taux débiteur annuel en cas de dépassement	Taux de découvert non convenu
Frais de lettre d'information LCC J+1 mois	14,30 €
Montant minimal d'intérêts débiteurs entraînant une perception de ces intérêts	0,10 €
Frais de dossier / de mise en place / de renouvellement	GRATUIT
Lettre d'information annuelle sur le capital restant dû (découvert supérieur à 3 mois)	GRATUIT
Assurance facultative en couverture du découvert SécuriTRESORERIE ¹ (voir rubrique « Assurance de la Banque au Quotidien » p.30)	Fonction du montant du découvert

Crédits à la consommation

Crédit renouvelable à taux variable ou révisable

Crédit Renouvelable : Le taux débiteur annuel et le TAEG (Taux annuel effectif global) sont indiqués sur l'offre de contrat de crédit.	Nous consulter
--	--------------------------------

Peuvent être associées au Crédit Renouvelable :

- Une Cartwin adossée à un compte de dépôt pour des paiements ou des retraits au comptant en France et à l'étranger (sous réserve que l'équipement électronique utilisé par votre commerçant le permette) et à un crédit renouvelable pour des paiements ou des retraits à crédit en France uniquement.
- Une carte de crédit Open Dual pour l'ensemble des paiements et retraits par crédit renouvelable en France et à l'étranger. Le montant des cotisations de ces cartes est indiqué à la rubrique « Vos moyens et opérations de paiement » p.7».
- Une assurance emprunteur²

Frais de dossier ³	Nous consulter
-------------------------------	--------------------------------

Crédit à la consommation amortissable à taux fixe

Le taux débiteur annuel et le Taux Annuel Effectif Global (TAEG) sont indiqués sur l'offre de contrat de prêt.

Prêt à la consommation Auto, Travaux, Personnel	Nous consulter
Éco-PTZ	Nous consulter
Éco-prêt «Habiter mieux»	Nous consulter
Regroupement de crédits (Regroupement dans un seul prêt de différents crédits à la consommation)	Nous consulter

¹ Dans les limites et conditions prévues au contrat d'assurance souscrit auprès de CAMCA, voir rubrique « Assurances et Prévoyance » p.29.

² Voir rubrique « Assurances et Prévoyance » p.29.

³ Non applicable pour certains prêts réglementés

Prêt Rachat de crédit	Nous consulter
Frais de dossier ¹	Nous consulter
Lettre d'information annuelle sur le capital restant dû	GRATUIT
Assurance Emprunteur ²	Nous consulter

Crédits immobiliers

Crédit immobilier

Prêt à taux zéro	
Éco-PTZ	
Prêt à l'accession sociale (PAS)	
Prêt conventionné	
Prêt Épargne Logement	
Facilimmo (prêt à taux fixe ou révisable, amortissable ou in fine)	Nous consulter
Crédit relais	
Frais de dossier ¹	
Assurance Emprunteur ²	

Autres opérations liées aux crédits

Modification prêt :	
• Date d'échéance, compte payeur, périodicité	40,00 € / prêt
• Taux, durée, différé	118,00 € / prêt
• Garantie	Nous consulter
• Partenaire ((dé)solidarisation et mutation)	97,00 €
Mainlevées totales ou partielles :	
• Cautionnement solidaire	21,00 € / prêt
• Hypothèque	130,00 €
• Nantissement Assurance / Titre externe	105,00 € / prêt
• Garantie «autres»	Nous consulter
Divers :	
• Attestation (dont CAF, MSA, Fiscale)	16,30 € / prêt
• Lettre d'information annuelle des cautions	GRATUIT
• Réédition de tableau d'amortissement	16,30 € / prêt
Contrat :	
• Avenant Vie du crédit	Nous consulter
• Frais de pause crédit non contractuelle / délais	25,00 € / prêt
• Frais Recherche / Analyse	51,00 € / heure
• Réaménagement de prêt	Nous consulter
• Décompte de remboursement de crédit immobilier :	
- Offres émises avant le 01/07/2016	19,00 € / prêt
- Offres émises à compter du 01/07/2016	GRATUIT
• Décompte de remboursement de crédit consommation	19,00 € / prêt

¹ Non applicable pour certains prêts réglementés.

² Dans les limites et conditions prévues au contrat d'assurance souscrit auprès de CAMCA, voir rubrique « Assurances et Prévoyance » p.29.



Épargne et Placements financiers

Épargne bancaire

Transfert d'un produit d'épargne vers une autre banque	153,75 € / produit
--	--------------------

Service Actilibre

• Alimentation automatique d'un compte d'épargne détenu au Crédit Agricole Charente-Périgord par virement de montant fixe (Écopage – TANDEM)	3,90 € / mois
• Service de versement des excédents de trésorerie sur un compte épargne (TANDEM+)	3,90 € / mois

Épargne disponible

Livret A, Compte sur livret, Compte Épargne Logement, Livret de Développement Durable et Solidaire, Livret Codebis, Livret d'Épargne Populaire

Ouverture	GRATUIT
Taux brut en vigueur	Nous consulter

Épargne moyen / long terme

Les dépôts à terme et Plan Épargne Logement

Ouverture	GRATUIT
Taux brut en vigueur	Nous consulter

L'assurance vie et le Plan d'Épargne Retraite (PER)

Droits d'entrée / Rémunération / Frais de gestion	Nous consulter
---	----------------

Autre opération

Frais d'opération pour les non-clients	49,00 €
--	---------

Placements financiers

Opérations diverses sur titres

Ouverture d'un compte-titres ou d'un PEA / PEA-PME	GRATUIT
--	---------

Transfert vers une autre banque que Crédit Agricole

• Compte-titres	104,35 € forfait
• PEA / PEA-PME	15,00 € / ligne cotée – 50,00 € / ligne non cotée - maximum 150,00 €

Service de calcul des plus-values	1,00 € / alerte
-----------------------------------	-----------------

Duplicata d'Imprimé Fiscal Unique	18,50 €
-----------------------------------	---------

Opposition sur titre	52,90 €
----------------------	---------

Ordre annulé, non exécuté	GRATUIT
---------------------------	---------

Frais sur titre non coté (Intégration et autres opérations)	1,20 % / opération Maxi 400,00 €
---	-------------------------------------

Mise en nominatif administré ou pur	GRATUIT
-------------------------------------	---------

Gestion conseillée

• 1 contrat	70,00 € / trimestre
• Plusieurs contrats	121,00 € / trimestre
• Option Titres vifs	152,00 € / trimestre / contrat

Les ordres de bourse (prix TTC)

ACTIONS / OBLIGATIONS

Bourse domestique : commission de banque + frais*

* frais de courtage + frais de marché français

Bourse étrangère : commission de banque + frais*

* frais de broker + frais de livraison + commission de change

Hors taxe sur les transactions financières, variable selon les valeurs et les places de marché

Compte-titres Commission (frais en sus)	PEA Commission + frais
en AGENCE	
1,35 % du montant de l'ordre + frais fixes 4,65 € / ligne Minimum 14,75 €	1,20 % du montant de l'ordre
par INTERNET	
INVEST-STORE INITIAL	
0,54 % du montant de l'ordre Minimum 6,40 €	0,50 % du montant de l'ordre
INVEST-STORE INTEGRAL	
Ordre inférieur ou égal à 500 € 0,48 %	Ordre inférieur ou égal à 500 € 0,48 %
Ordre de 501 € à 1000 € 0,18 %	Ordre de 501 € à 1000 € 0,18 %
Ordre supérieur à 1000 € 0,12 %	Ordre supérieur à 1000 € 0,12 %
par TÉLÉPHONE (FILBOURSE)	
INVEST-STORE INITIAL	
1,05 % du montant de l'ordre + frais fixes 2,45 € / ligne	1,20 % du montant de l'ordre
INVEST-STORE INTEGRAL	
Ordre inférieur ou égal à 500 € 0,48 %	Ordre inférieur ou égal à 500 € 0,48 %
Ordre de 501 € à 1000 € 0,18 %	Ordre de 501 € à 1000 € 0,18 %
Ordre supérieur à 1000 € 0,12 % + frais fixes par ordre 11,96 €	Ordre supérieur à 1000 € 0,12 %

OPC HORS CRÉDIT AGRICOLE

France / Hors France :

- achat : commission de banque et/ou droits d'entrée variables en fonction de l'OPC.
- vente : droits de sortie variables en fonction de l'OPC.

Compte-titres

Commission (droits en sus)

PEA / PEA-PME

Commission ou droits

en AGENCE / par TELEPHONE (FILBOURSE)

France / hors France : 25,50 €

+

Droits

1,20 % du montant de l'ordre

ou
Droits

par INTERNET

France / hors France : 25,50 €

+

Droits

0,50 % du montant de l'ordre

ou
Droits

OPC CRÉDIT AGRICOLE

France / Hors France :

- achat : droits d'entrée variables en fonction de l'OPC.
- vente : droits de sortie variables en fonction de l'OPC.

Compte-titres

Droits (frais en sus)

PEA / PEA-PME

Droits

en AGENCE / par TELEPHONE (FILBOURSE) / par INTERNET

[Consulter le site ca-sicavetfcp.fr](http://ca-sicavetfcp.fr)

CCA

CERTIFICATS COOPÉRATIFS D'ASSOCIÉS
CRÉDIT AGRICOLE CHARENTE-PÉRIGORD

Marché réglementé : commission de banque

Compte-titres

PEA

en AGENCE

Ordre inférieur ou égal à
1100 € 10,00 €

Ordre supérieur à 1100 €
0,54 % + Frais fixes par ordre
10,00 €

0,54 % du montant de l'ordre

SICAV ET FCP

Compte-titres

PEA / PEA-PME

Souscription et vente de SICAV et FCP Crédit Agricole

[Consulter le site ca-sicavetfcp.fr](http://ca-sicavetfcp.fr)

DROITS

Bourse domestique : commission de banque + frais*

* frais de courtage + frais de marché français

Bourse étrangère : commission de banque + frais*

* frais de broker + frais de livraison + commission de change

Compte-titres

Commission (frais en sus)

PEA

Commission + frais

en AGENCE / par TELEPHONE (FILBOURSE)

0,80 % du montant de l'ordre

1,20 % du montant de l'ordre

par INTERNET

0,80 % du montant de l'ordre

0,50 % du montant de l'ordre

DROITS DE GARDE PAR AN ET PAR COMPTE

	Compte-titres	PEA / PEA-PME
Tenue de compte	31,00 €	GRATUIT
Dépôts à terme, bons de caisse et d'épargne	GRATUIT	GRATUIT
Parts sociales Charente-Périgord	GRATUIT	GRATUIT
Frais de conservation de l'or	0,90 % de sa valeur	-
CCA Charente-Périgord	0,15 % du montant de la ligne + 1,90 € / ligne	0,20 % du montant de la ligne
Valeurs CA	0,15 % du montant de la ligne + 1,90 € / ligne	0,20 % du montant de la ligne
Valeurs hors CA	0,30 % du montant de la ligne + 4,30 € / ligne	0,40 % du montant de la ligne
Titre non coté	-	+ 25,00 € / ligne
Titre coté	-	+ 5,00 € / ligne
Montant maximum des Droits de garde	342,00 € / an / compte	342,00 € / an / compte

OR

Achat / vente d'or	2,03 % du montant de l'ordre minimum 35 €
Frais d'envoi de lingot(s) d'or / pièce(s) / lingotin(s) d'or	35,00 € / ordre
Demande d'effigies (pièce, lingot au titre 999,9)	Nous consulter
Frais d'essai (lingot) et réfection de bulletin	Nous consulter
Sac scellé	12,00 € / sac

Comptes inactifs

Les frais et commissions qui peuvent être prélevés sur les comptes inactifs s'entendent de l'ensemble des frais et commissions perçus par l'établissement sur les opérations relatives à la gestion et à la clôture de ces comptes et les produits et services bancaires liés à ces comptes. Ces frais et commissions sont plafonnés annuellement par compte pour chacune des catégories de compte comme suit :

- les produits d'épargne suivants ne donnent lieu au prélèvement d'aucun frais ni commission : Livret A, Compte sur Livret d'Épargne Populaire, Plan d'Épargne Populaire, Livret Jeune, Livret de Développement Durable et Solidaire, Plan et Compte d'Épargne Logement ;
- pour les comptes PEA, PEA-PME et les comptes sur lesquels sont inscrits des titres financiers, les frais et commissions prélevés annuellement par compte ne peuvent être supérieurs aux frais et commissions qui auraient été prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif ;
- pour les autres comptes mentionnés au I de l'article L.312-19 du code monétaire et financier : le montant total des frais et commissions prélevés annuellement par compte ne peut être supérieur à 30 €.



Offres pour les Jeunes

Ces offres sont destinées aux jeunes dans les limites d'âge indiquées. Les jeunes peuvent aussi avoir accès à toutes les autres offres dès lors qu'ils satisfont à leurs conditions.

Tenue de compte pour les 18 / 25 ans

Tenue de compte ▲● Réduction de 50 %

Frais de gestion de compte en inactivité ▲● **GRATUIT**

Cotisation carte pour les 12 / 17 ans

Fourniture d'une carte de débit : Cirrus Mozaïc de retrait **GRATUIT**

Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à autorisation systématique) : MasterCard Mozaïc Black **GRATUIT**

Cotisation carte pour les 18 / 25 ans

Fourniture d'une carte de débit ou crédit : (voir p.7)

Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à autorisation systématique) : MasterCard Mozaïc Black **24,00 € / an**

Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit immédiat) MasterCard Mozaïc (commercialisation arrêtée) **24,00 € / an**

Paiement et retrait par carte (voir p.8)

Offres groupées de services

Offres Prestige, Premium, Essentiel (18 / 25 ans) Réduction sur la cotisation de 25 %

Offre Globe Trotter (18 / 30 ans) (voir p.15) **2,00 € / mois**

Compte à Composer (18 / 25 ans) (commercialisation arrêtée) (voir p.18) Réduction sur la cotisation de 25 % **minimum 2,10 € / mois**

CSCA Mozaïc (commercialisation arrêtée) **3,81 € / mois**

Incidents et irrégularités

Commission d'intervention (18 / 25 ans) Réduction de 50 %
● Plafond **4,00 € / opération - 40,00 € / mois**

Crédits et Découverts

Se référer au paragraphe « Découverts et Crédits » p.21

Prêt Permis à 1 € / jour (jusqu'à 26 ans)
Prêts étudiants (jusqu'à 30 ans) **Nous consulter**
Mozaïc projet (jusqu'à 26 ans)

Pour les autres opérations liées aux crédits, voir la rubrique « autres opérations liées aux crédits » p.23

Épargne et placements financiers

Livret Tiwi (0 / 11 ans) / Livret Jeune (12 / 25 ans)
● Ouverture **GRATUIT**
● Taux brut en vigueur **Nous consulter**

Droits de garde (16 / 18 ans) **GRATUIT**

Assurances

Assurance perte et vol des moyens de paiement : SécuriCOMPTE ¹	Nous consulter
Assurance Multirisque Habitation	Nous consulter
Assurance facultative en couverture de crédits et découvert : SécuriPROTECTION ¹	Nous consulter



Opérations à l'étranger

Chèques

Encaissement d'un chèque Export	
• Sauf bonne fin	0,108 % (minimum 25,00 € - maximum 122,00 €)
• Crédit après encaissement	0,108 % (minimum 25,00 € - maximum 130,00 €) <i>+ frais éventuels des banques intermédiaires</i>
Paiement d'un chèque Import	0,108 % (minimum 60,00 €)

Autres opérations

Les retraits d'espèces au distributeur automatique de billets et paiements par carte : (voir p.8)

Les virements à destination ou en provenance de l'étranger : (voir p.10)

Commission de change (taux de change pour les transferts et rapatriements)	0,053 % (minimum 17,30 €)
Ouverture d'un compte en devises	94,00 €
Tenue de compte en devises	5,30 € / mois
Frais de recherche simple / complexe	24,00 € / 47,00 €



Assurances et Prévoyance

Assurance pour vous et vos proches

L'assurance complémentaire santé ²	Nous consulter au 05 45 20 49 39 ou sur ca-charente-perigord.fr
L'assurance des accidents de la vie ²	
L'assurance dépendance ³	
L'assurance décès ³	
L'assurance obsèques ³ • Contrat de financement • Contrat d'assistance	

Assurance pour vos biens

L'assurance automobile	Nous consulter au 05 45 20 49 39 ou sur ca-charente-perigord.fr
L'assurance multirisque habitation	
L'assurance garantie locative	
L'assurance deux roues	
L'assurance tous mobiles	
Pour vos besoins spécifiques (caravane, plaisance, chasse, etc)	

¹ Dans les limites et conditions prévues au contrat d'assurance souscrit auprès de CAMCA, voir rubrique « Assurances et Prévoyance » p.29.

² Fonction de la composition de la famille et de l'âge de l'assuré.

³ Fonction du montant et de l'âge de l'assuré.

Assurance pour vous protéger au quotidien

La protection juridique

Nous consulter au 05 45 20 49 39
ou sur ca-charente-perigord.fr

Assurance Emprunteur

Voir les rubriques « crédits à la consommation » et « crédits immobilier » p.22 et 23.

Assurance de la Banque au Quotidien (prélèvement mensuel)

	Standard	Premium
SécuriCOMPTE	24,00 € / an / compte	50,40 € / an / compte
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement.		
SécuriWEB	15,00 € / an / compte	30,00 € / an / compte
SécuriBUDGET	20,40 € / an / compte	
SécuriPROTECTION Premium		24,00 € / an / compte
(L'offre SécuriPROTECTION est intitulée SécuriBUDGET Premium dans le cadre du Compte à composer)		
SécuriEPARGNE	3,00 € / an / compte	22,56 € / an / compte
SécuriLIVRETS	22,80 € / an / assuré	-
SécuriZEN	22,80 € / an / assuré	-
SécuriTRESORERIE (dénommé SécuriCOMPTE Découvert dans le cadre du Compte à Composer) souscrit jusqu'au 31/12/2016		
Prix	Tranches de découvert	
16,20 € / an / compte	<= 300 €	
24,00 € / an / compte	de 301 € à 2 000 €	
36,00 € / an / compte	> 2 000 € Plafond d'indemnisation : 3 000 € / sinistre / an	
SécuriTRESORERIE (dénommé SécuriCOMPTE Découvert dans le cadre du Compte à Composer) souscrit à partir du 01/01/2017		
Prix	Tranches de découvert	
16,20 € / an / compte	<= 500 €	
24,00 € / an / compte	de 501 € à 2 000 €	
36,00 € / an / compte	> 2 000 € Plafond d'indemnisation : 3 000 € / sinistre / an	
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement, tous les moyens de paiement (commercialisation arrêtée)		
SécuriCOMPTE protection vol	24,00 € / an	
SécuriCOMPTE protection accident	22,80 € / an	
Cotisation annuelle chèque-secours		
• 1 contrat	5,34 € / an	
• 2 contrats	7,62 € / an	

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE : mentions légales

Les contrats d'assurance et de prévoyance sont présentés par la Caisse régionale de Crédit Agricole Charente-Périgord en sa qualité d'intermédiaire en assurance enregistré à l'ORIAS sous le numéro 07 008 428 (www.oriass.fr).

Ces contrats sont souscrits auprès de :

- PACIFICA S.A. au capital entièrement libéré de 442 524 390,00 euros. Entreprise régie par le Code des assurances - Siège social : 8-10 Boulevard de Vaugirard - 75724 Paris Cedex 15. 352 358 865 RCS Paris. N° de TVA : FR 95 352 358 865 ;

- PREDICA - S.A. au capital de 1 029 934 935 € entièrement libéré - Entreprise régie par le Code des assurances - Siège social : 16-18 boulevard de Vaugirard - 75015 Paris. 334 028 123 RCS Paris ;

- CAMCA Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole - société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Siège social : 53, rue La Boétie - 75008 PARIS, immatriculée auprès de l'INSEE sous le numéro Siret 784 338 527 00053.

Ces entreprises sont régies par le Code des Assurances, soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) sise 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09.

Les contrats d'assurance dommages sont assurés par PACIFICA.

Les contrats d'assurance décès et d'assurance dépendance sont assurés par PREDICA. Financement Obsèques est un contrat d'assurance de groupe vie-entière à adhésion facultative souscrit par

l'Andecam auprès de PREDICA, SA au capital entièrement libéré de 1 029 934 935 €, entreprise régie par le Code des Assurances. Siège Social : 16-18 boulevard de Vaugirard - 75015 Paris. Les contrats d'assurance décès et d'assurance dépendance sont assurés par PREDICA. Financement Obsèques

est un contrat d'assurance de groupe vie-entière à adhésion facultative souscrit par l'Andecam auprès de PREDICA, SA au capital entièrement libéré de 1 029 934 935€, entreprise régie par le Code des

Assurances. Siège Social : 16-18 boulevard de Vaugirard - 75015 Paris. Les prestations d'assistance des contrats « Garantie Assistance décès », « Vers l'Autonomie Assistance » et « Assistance Obsèques »

sont assurées par EUROP ASSISTANCE - Société Anonyme au capital de 48 123 637 €, entreprise régie par le Code des assurances, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le

numéro 451 366 405, sise 2 rue Pillet-Will, 75009 PARIS. Les prestations d'assistance Obsèques sont mises en oeuvre par EUROP ASSISTANCE France, SA au capital de 2 541 712€, dont le siège est sise

2 rue Pillet-Will, 75009 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 451 366 405, et par PREVEISO OBSEQUES SA au capital de 500 000€, siège social : 16-18

boulevard de Vaugirard 75015 Paris, 409 866 RCS Paris. Les contrats d'assurance emprunteur des prêts immobiliers et prêts à la consommation sont assurés par PREDICA. Le risque Perte d'emploi est

assuré par PACIFICA. Il peut arriver que l'état de santé de l'emprunteur ne lui permette pas de bénéficier des conditions d'assurance standardisées. Les contrats d'assurance SécuriCOMPTE, SécuriWEB,

SécuriBUDGET, SécuriPROTECTION, SécuriEPARGNE, SécuriLIVRETS, SécuriZEN, SécuriCOMPTE Découvert et SécuriTRESORERIE sont souscrits auprès de CAMCA. Les contrats d'assurance santé des

étudiants à l'étranger 18-31 ans sont souscrits auprès d'April. S.A.S. au capital de 200 000 € - RCS Paris 309 707 727. Intermédiaire en assurances - Immatriculée à l'ORIAS sous le n°07 008 000 (www.oriass.fr). Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) - 4 place de Budapest - CS 92459 -

75436 Paris Cedex 09 - FRANCE. Produit conçu et géré par APRIL International Care France et assuré par Axéria Prévoyance (pour la garantie frais de santé et individuelle accident), Chubb European Group

SE (pour les garanties assistance rapatriement, responsabilité civile vie privée, stages et locatives et assurance bagages) et Solucia PJ (pour la garantie assistance juridique).

NAF6622Z - N° IDENTIFIANT TVA FR60309707727.



Succession

Frais d'ouverture et de traitement de dossier de succession selon l'actif bancaire (hors assurance vie)¹

**0,87 %
minimum 72,00 €
maximum 620,00 €**

Frais annuels de gestion (dossier > 12 mois)

- dossier actif
- dossier inactif² ▲●

**maximum 105,00 € / an
maximum 30,00 € / an**

Le montant des avoirs pris en compte pour les frais d'ouverture et de traitement du dossier de succession correspond à 100 % des avoirs des comptes individuels et à 50 % des avoirs des comptes joints, à la date du décès.

¹ Calculé au soir du décès

² Frais prélevés sur chaque compte inactif dans la limite du solde créditeur du compte.



Autres Services

Convention Majeur Protégé

Convention Majeur Protégé	2,50 € / mois
Convention compte de retrait	3,30 € / mois

Banque Privée

Convention Privilège	62,00 € / mois
----------------------	----------------

Protection des particuliers

La télésurveillance ¹	à partir de 19,90 € / mois
La téléassistance à domicile ²	à partir de 26,00 € / mois
La téléassistance mobile ²	à partir de 34,90 € / mois

Magazines³ Offre réservée aux clients du Crédit Agricole

Merci pour l'info Prestige (version numérique)

- Accès illimité au service " Les experts de Merci pour l'info "
- Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr **48,00 € / an**
- Mon Kiosque Presse avec accès à 8 titres en version numérique (Merci pour l'info, Santé magazine, Détente Jardin, Régal, Maison Créative, Détours en France, Plus de Pep's, Parents)

+ Option Papier : le magazine Merci pour l'info (12 numéros / an) et ses guides pratiques livrés à domicile **38,08 € / an**

Merci pour l'info Premium (version numérique)

- Accès illimité au service " Les experts de Merci pour l'info "
- Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr **18,00 € / an**
- Le magazine Merci pour l'info (12 numéros / an) dont ses guides pratiques, en version numérique

+ Option Papier : le magazine Merci pour l'info (12 numéros / an) et ses guides pratiques livrés à domicile **38,08 € / an**

Merci pour l'info Essentiel (version numérique)

- Accès au service " Les experts de Merci pour l'info " : 2 demandes / an
- Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr **12,00 € / an**
- Le magazine Merci pour l'info (12 numéros / an) dont ses guides pratiques, en version numérique

+ Option Papier : le magazine Merci pour l'info (12 numéros / an) et ses guides pratiques livrés à domicile **38,08 € / an**

¹ Prestation de télésurveillance exécutée par NEXECUR PROTECTION (pour lequel le CA agit en qualité de mandataire), SAS au capital de 12 547 360 €, Siège social : 13, rue de Belle Ile 72190 COULAINES, SIREN 799 869 342 RCS LE MANS - N° TVA FR 19 799869342 - Autorisation d'exercer CNAPS AUT-072-2113-07-09-20140389180 «l'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient».

² Les contrats de téléassistance sont proposés par NEXECUR Assistance, Groupe Crédit Agricole, Siège social : 13 rue de Belle Ile 72190 COULAINES - SAS au capital de 23 450 € - SIREN 515 260 792 RCS LE MANS - N° TVA FR 88 515260792 - Code APE : 9609Z - DECLARATION SERVICE A LA PERSONNE N° 515260792 effectuée en décembre 2014.

³ Ces publications sont éditées par la SAS UNI-MEDIAS filiale de Presse du Groupe Crédit Agricole 22 rue Letellier 75015 PARIS. La résiliation est possible et gratuite à tout moment auprès d'Uni-Médias.

Magazines (suite)¹ Offre réservée aux clients du Crédit Agricole

Abonnement papier et numérique Santé magazine (Abonnement de 12 n° par an, précédé de 3 n° offerts)	31,60 € / an
Détente Jardin (Abonnement de 6 n° + 1 hors-série par an, précédé de 2 n° offerts)	22,90 € / an
Régal (Abonnement de 6 n° + 2 hors-séries par an, précédé de 2 n° offerts)	27,90 € / an
Maison Créative (Abonnement de 6 n° + 1 hors-série par an, précédé de 2 n° offerts)	23,90 € / an
Détours en France (Abonnement de 8 n° + 3 hors-séries par an, précédé de 2 n° offerts)	49,80 € / an
Plus de Pep's (Abonnement de 6 n° par an, précédé de 1 n° offert)	19,90 € / an
Parents (Abonnement de 9 n°/an, + 1 hors-série par an, précédé de 2 n° offerts)	25,90 € / an

Service client Uni-Médias :
pour toute question relative aux publications

 **N°Cristal** 09 69 32 34 40

APPEL NON SURTAXE

¹Ces publications sont éditées par la SAS UNI-MEDIAS filiale de Presse du Groupe Crédit Agricole 22 rue Letellier 75015 PARIS. La résiliation est possible et gratuite à tout moment auprès d'Uni-Médias.

Glossaire des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement

(Article D.312-1-1 I.A. du code monétaire et financier)

Abonnement à des services de banque à distance (Internet , téléphone fixe, SMS, etc.)

Ensemble de services rendus par la banque disposant ou non d'agence ou de lieu d'accueil de la clientèle et utilisant les nouvelles technologies (Internet, téléphone...) pour réaliser à distance – tout ou partie – des opérations sur le compte bancaire.

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS

Le compte est débité des frais perçus au titre de l'abonnement au service des alertes ainsi que le cas échéant des frais perçus lors de chaque envoi de SMS.

Tenue de compte

L'établissement tient le compte du client.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systé- matique)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte.

Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distribu- teur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)

Le client retire des espèces à partir de son compte, en euro avec une carte de paiement internationale depuis le distributeur automatique d'un autre établissement.

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement

Le compte est débité des frais perçus par l'établissement au titre de la cotisation à l'offre d'assurance.

Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)

L'établissement qui tient le compte vire, sur instruction du client, une somme d'argent du compte du client vers un autre compte, à titre occasionnel.

Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)

Le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour le paiement d'un prélèvement SEPA présenté par le bénéficiaire.

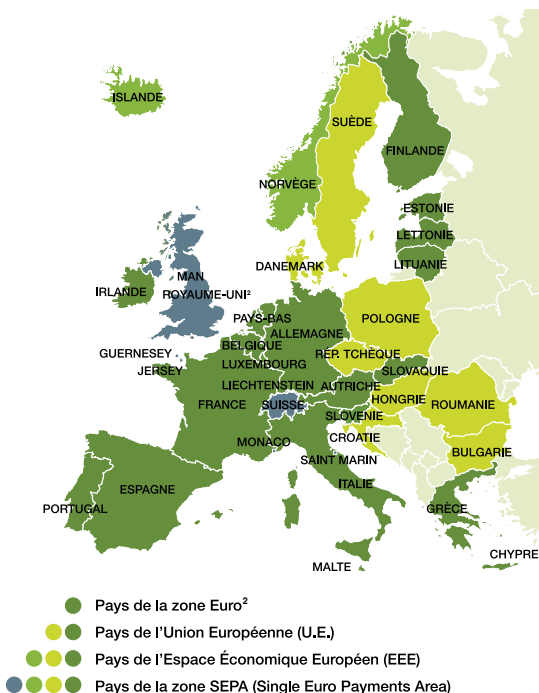
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)

Le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour la mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA.

Commission d'intervention

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

Cartographie des zones européennes



¹ Le Royaume Uni ne fait plus partie de l'UE depuis le 1^{er} février 2020 mais reste pays membre de la zone SEPA.

² Monaco, Andorre et le Vatican utilisent l'euro comme monnaie nationale mais ne font pas partie des pays de la zone euro.

Le Vatican et Andorre ont intégré la zone SEPA au 01/03/2019.



Résoudre un litige

L'agence et les services experts de la Caisse régionale sont à la disposition du Client pour lui fournir tous les renseignements qu'il pourrait souhaiter sur le fonctionnement de son compte et sur l'utilisation des produits et/ou services mis à sa disposition ou pour répondre à ses éventuelles réclamations.

Si aucune solution amiable n'a pu être trouvée, le Client a la possibilité de faire appel au Service Excellence Client qui s'efforcera de trouver la meilleure solution à son différend, en écrivant à l'adresse Crédit Agricole Charente-Périgord Service Excellence Client - Les 3 Chênes - 39 route de Bordeaux - 24100 Saint-Laurent des Vignes ou au moyen du formulaire en ligne disponible sur le site Internet de la Caisse : ca-charente-perigord.fr.*

L'agence ou les services de la caisse régionale accuseront réception de la réclamation dans les 48 heures, sauf si la réponse est apportée dans ce délai. La Caisse régionale s'engage à apporter au Client une réponse dans le délai maximum indiqué dans l'accusé de réception. Si exceptionnellement une réponse ne peut être apportée dans un délai de 7 jours pour des raisons échappant au contrôle de la Caisse régionale, celle-ci envoie une réponse d'attente motivant le délai complémentaire nécessaire et précisant la date ultime à laquelle le Client recevra une réponse définitive.

Toutefois, et conformément à la réglementation, lorsque la réclamation porte sur : les frais ou réductions pour l'usage d'un instrument de paiement ; le régime applicable aux instruments de paiement autres que le chèque ; les services de paiement ; les prestataires de services de paiement ; le Service expert répond au Client, sur support papier ou autre support durable dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de la réclamation. Si exceptionnellement une réponse ne peut être apportée dans un délai de 15 jours pour des raisons échappant au contrôle de la Caisse régionale, celle-ci envoie une réponse d'attente motivant le délai complémentaire nécessaire et précisant la date ultime à laquelle le Client recevra une réponse définitive. Cette réponse définitive doit, quoi qu'il arrive, lui être adressée dans les 35 jours ouvrables suivant la réception de la réclamation.

S'il n'a pu résoudre au préalable son différend directement auprès du Service Excellence Client de la Caisse régionale par une réclamation écrite, le Client a également la possibilité de s'adresser gratuitement au Médiateur de la consommation en écrivant à l'adresse suivante : Le Médiateur de la Consommation du Crédit Agricole Charente-Périgord - CS 72424 Soyaux - 16024 Angoulême Cedex - ou au moyen du formulaire de saisine en ligne disponible sur le site Internet du Médiateur : lemediateur-ca-charente-perigord.fr*

La demande du Client doit être adressée au Médiateur de la consommation dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite auprès de la Caisse régionale.

À compter de la date de notification de sa saisine adressée par le Médiateur de la Consommation au Client et à la Caisse régionale, l'issue de la médiation prendra fin dans le délai de 90 jours, sauf prolongation par le Médiateur en cas de litige complexe. Le Client peut se renseigner sur le déroulement de cette procédure de médiation et sur ses champs de compétences en consultant le site Internet du Médiateur.

Pour tout litige relatif à des produits ou services financiers, le Client peut saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) : par voie postale (Le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers, 17 Place de la Bourse - 75082 PARIS Cedex 02) ou par Internet (formulaire de demande de médiation disponible sur le site Internet de l'AMF - Rubrique du Médiateur à l'adresse suivante : amf-france.org).

Pour tout litige relatif à la commercialisation des contrats d'assurance, le Client peut saisir le Médiateur de l'Assurance par voie postale en écrivant à l'adresse suivante : La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09 ou par voie électronique sur le site Internet du Médiateur à l'adresse suivante : mediation-assurance.org*

Pour tout litige relatif à un contrat ou une opération réalisé(e) en ligne, le Client peut recourir à la plateforme européenne de Règlement des Litiges en Ligne accessible à l'adresse Internet suivante : <https://webgate.ec.europa.eu/odr>*

*Coûts d'accès et/ou de communication variable selon fournisseur d'accès Internet

Document informatif à vocation non-publicitaire.

09/2022. Édité par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Périgord, société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, dont le siège social est 28-30 rue d'Epagnac, Soyaux (Charente) - 775 569 726 RCS Angoulême - Société de courtage d'assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le N° 07 008 428.